

N°650—Année 2023

Le 9 février 2023



FLESSELLES

Clé de Contact

231, rue de la Vigne

☎ 03.22.93.74.67 - 🌐 : 03.22.93.67.32

Pour nous écrire :
✉ mairie.flesselles@nordnet.fr

Pour visiter notre site internet :
🌐 www.mairieflesselles.fr

Le marché du terroir

Mardi-Gras t'en va pas
J'fais des crêpes

J'fais des crêpes
Mardi-Gras t'en va pas

J'fais des crêpes et t'en aura...



mercredi 22 février

après-midi sur le marché

Sommaire :

- Page 2 : Information
- Page 3 : La chasse aux oeufs
- Page 4 : Réglementation de circulation
- Page 5 : Bibliothèque en février
- Page 6 : Associations
- Page 7 : Petites annonces / Divers
- Page 8 : Permanence des élus



Prochaine parution de la clé de contact le jeudi 23 février 2023

Un chemin propre
ne dépend pas seulement
de l'efficacité des
services de nettoyage
mais aussi de l'éducation des
personnes qui passent par là



La chasse aux oeufs



Cherchez et trouvez les œufs semés dans la commune, à partir de 10h30, ils contiennent une petite surprise et sont numérotés pour la tombola.

Les poules, poussins et lapins ci-dessus vous donnent quelques indices...

Puis on se donne rendez-vous au **Parc de la Peupleraie à 11h00** pour la suite de la chasse et la tombola

Bulletin d'inscription

Coupon à découper et à déposer en mairie avant le 17 mars 2023

Nom, Prénom et date de naissance de ou des enfant(s) :

Adresse :

Numéro de téléphone :

Règlementation de circulation

DÉPARTEMENT DE LA SOMME



République Française

MAIRIE DE FLESSELLES

- ARRETE MUNICIPAL N° 8/2023 -

OBJET : Arrêté portant interdiction de circulation – Rue du Château

Le MAIRE DE FLESSELLES

Vu la loi n° 96-142 du 21 février 1996 relative aux droits et liberté des communes, des départements et des régions,

Vu les articles L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière, notamment ses articles L. 133-2, L 141-2, R 116-2 et R 141-14 – Instruction interministérielle du 7 juin 1977 sur la signalisation routière ;

Vu l'instruction interministérielle – Livre 1 – signalisation des routes 8^{ème} partie –signalisation temporaire approuvée par arrêté interministériel du 15 juillet 1974,

Vu la pétition en date du 01.02.2023 par laquelle les entreprises VEOLIA et CISE T.P sollicitent la fermeture de la rue du Château **sauf riverains** pour rénovation de l'alimentation en eau potable du **3 février au 4 avril 2023**.

Considérant l'objet de la demande ;

ARRETE

Article 1^{er} : La demande du pétitionnaire est acceptée, à charge par lui de se conformer aux dispositions et aux conditions spéciales suivantes :

La circulation sera interdite SAUF RIVERAINS du 3 février au 4 avril 2023, rue du Château.

Toutes précautions seront prises pour éviter les accidents ;

L'autorisation accordée sera révoquée à tout moment si l'intérêt de la voirie, de l'ordre public ou de la circulation l'exige,

L'autorisation est accordée **du 3 février au 4 avril 2023**.

A l'expiration de ce délai, la voie publique devra entièrement être débarrassée de tout dépôt.

Article 2 : Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Villers Bocage et le Maire de la commune de Flesselles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché dans la commune.

Fait à Flesselles, le 3 février 2023

Le Maire-Adjoint

Délégué aux travaux



P. TOUPARI



Quand la bibliothèque s'anime ...

Horaires d'ouverture pendant les vacances



Mardis 14 et 21 de 9h30 à 12h
 Mercredis 15 et 22 de 14h à 17h30
 Jeudi 16 de 14h30 à 17h
 Samedis 18 et 25 de 9h à 12h30



**Mercredi 15 à 14h15 Atelier Mardi-Gras
 pour les enfants de 6 à 12 ans**

**Samedi 18 à 10h Atelier Mardi-Gras
 pour les enfants de 3 à 5 ans**

**Mardi 21 à 14h30 Grand jeu « Tous contre Cornebidouille »
 Pour les enfants de 6 ans à 10 ans**

**Mercredi 22 dès 14h30 Après-midi jeux de société
 La bibliothèque met des jeux à votre disposition
 pour jouer en famille ou entre amis!**

Les animations sont gratuites mais attention le nombre de places est limité !!!
 Pensez à vous inscrire !!



biblio-flesselles@orange.fr



09 88 18 75 33

Associations

La société de chasse

La société de chasse de Flesselles organise une soirée dansante
à la salle des fêtes de Flesselles

Le samedi 4 mars 2023 à 19h30

Autour d'un menu convivial, composé de :

Kir de bienvenue offert

Assiette Océane

Ballotine de volaille farcie

Mille feuilles de pomme de terre et tomate provençale

Salade / fromage

Tartelette chiboust

Café

Les convives pourront profiter de la soirée dansante.

Tarif : 19 € pour les adultes

9 € pour les enfants de moins de 10 ans

*réservez auprès des chasseurs de la société ou
de B. Leroux au 06 10 79 53 25 ou par mél : blx-leroux@outlook.com*



PETITES ANNONCES



Vends

6 chaises cannelées B.E
 1 table en chêne B.E
 1 fauteuil rouge T.B.E
 À prendre dur place à CAMON
 Tél : 03 22 93 09 51

Divers

C'CLEAN&NET
 Nettoyage chez les professionnels et particuliers

PERRIER Elvire
 Elvire.perrier4@gmail.com
 06-18-90-53-12
 SIRET: 919 904 011 00013

C'CLEAN&NET
 Services auprès des professionnels et des particuliers
 Nettoyage courant des bâtiments
 Remise en état après travaux
 Nettoyage avant et après état des lieux

Devis gratuit

Remerciements



Madame PIOT Jocelyne

et ses enfants, ses petits-enfants et arrière petite-fille,

Profondément touchés des marques de sympathie que vous leur
 avez témoignées lors de décès de

Monsieur PIOT Guy

vous prient de trouver ici l'expression de leur profonde gratitude.

LES PERMANENCES



Les permanences des Elu(e)s se feront
UNIQUEMENT sur rendez-vous



MAIRIE DE FLESSELLES - 03.22.93.74.67 — Responsable de publication : Nathalie SUEUR

Vous pouvez envoyer vos annonces ou commentaires par Internet : mairie.flesselles@nordnet.fr ou secretariat-mairieflesselles@nordnet.fr ou les déposer dans la boîte aux lettres de la Mairie

Conditions pour la parution des annonces :

Les annonces doivent être déposées au plus tard le **jeudi soir (à 17h00) pour la clé de contact de la semaine suivante.** Les annonces sont exclusivement réservées aux habitants de FLESSELLES. Les annonces doivent être claires et lisibles. Au dos de chaque annonce doivent figurer obligatoirement les coordonnées de l'annonceur.

Si votre annonce n'est pas conforme à ces conditions, elle ne sera pas publiée.